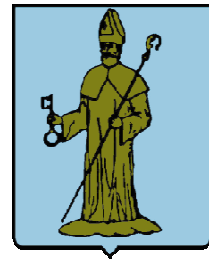


Agenda 21 Local de la Commune d'Uccle



Phase 1 Diagnostic Partagé

Novembre 2008



Agenda 21 Local de la Commune d'Uccle

Phase 1 : Diagnostic Partagé

TABLE DES MATIERES

Partie I : Historique, aspects légaux et définitions.....	7
Historique et cadre légal.....	8
Définitions.....	18
Les outils urbanistiques	25
Partie II : Diagnostic partagé	31
Analyse AFOM	32
Etat des lieux.....	43

Le diagnostic partagé proposé dans ce document représente la première phase de l'élaboration de l'Agenda 21 Local de la commune d'Uccle. Il s'est construit entre autres à l'aide de différentes réunions qu'il est intéressant de détailler ici :

Le Comité d'accompagnement est commun à l'élaboration de l'Agenda 21 et à l'étude du Bilan carbone. Il s'agit d'un groupe restreint constitué de personnes liées à l'administration et aux bureaux d'études. Ce comité est en charge de suivre les travaux des bureaux d'études.

Le Comité de pilotage assure le suivi permanent de l'Agenda 21 et est le lieu de précisions sur la méthodologie ainsi que sur les orientations stratégiques. Il s'agit du lieu où la commune et les bureaux d'études se retrouvent pour résoudre les questions et les éventuels obstacles qui pourraient se présenter en cours d'étude.

Le Comité 21 constitue le panel de citoyen qui travaille sur les thématiques portées par cet Agenda 21. Il s'agit de petits groupes issus de tous horizons qui s'engagent à suivre l'élaboration de l'Agenda 21 Local depuis l'état des lieux jusqu'à la définition d'actions durables.

Le Forum constitue le principal lieu de dialogue et d'information sur l'Agenda 21. Il s'agit de présenter au public le plus large possible les choix et orientations pris lors des différents Comités. Les participants ne sont pas tenus de suivre l'ensemble de la démarche.

PARTIE I

HISTORIQUE, ASPECTS LEGAUX ET DEFINITIONS

HISTORIQUE ET CADRE LEGAL

PREAMBULE

Un Agenda 21 est un plan stratégique de développement durable pour le 21^e siècle. Il est local quand il concerne le territoire communal, mais il répond à des enjeux d'ampleur mondiale : penser globalement, agir localement.

L'Agenda 21 local étant par définition un processus évolutif, il est appelé à s'enrichir, au fil du temps, de nouvelles actions durables.

En 1992, lors du sommet de la terre de Rio de Janeiro, près de 200 pays adoptent le concept d'Agenda 21. C'est une déclaration sous forme de programme pour le 21^{ème} siècle qui liste les grands principes d'actions concernant des domaines très diversifiés : la gestion des ressources naturelles, l'économie, la participation des femmes, l'éducation, la culture... dans le but de s'orienter vers un développement durable de la planète.

En effet les inquiétudes sont nombreuses, les termes de " réchauffement climatique", " pollution accrue ", " pluies acides ", " désertification ", " perte de la biodiversité " sont de plus en plus présents dans l'actualité et il est désormais évident que nos sociétés les plus " développées " sont responsables de la dégradation de la planète. En même temps nous assistons à une augmentation des inégalités économiques et sociales qui touchent une part de plus en plus importante de la population mondiale.

Cet Agenda 21 mondial invite les gouvernements, les collectivités territoriales, les entreprises... à mettre en place un programme d'Agenda 21 local selon les principes du développement durable.

Petit à petit, face au manque d'efficacité des grands accords environnementaux internationaux, la dimension locale est mise en avant. Lors de la conférence d'Aalborg (Danemark) en 1994, l'Agenda 21 appliqué à la dimension locale devient alors un outil destiné à freiner les dégradations environnementales. Plus de 1.000 villes européennes signent la charte d'Aalborg, dont Uccle en 2007.

Ainsi un Agenda 21 local est une dynamique sur le long terme qui engage une collectivité et la conduit à la réalisation d'un plan d'actions concrètes dont l'objectif est le développement durable de son territoire.

La commune d'Uccle s'engage à mettre en place un Agenda 21 local afin de participer aux grands enjeux durables mondiaux.

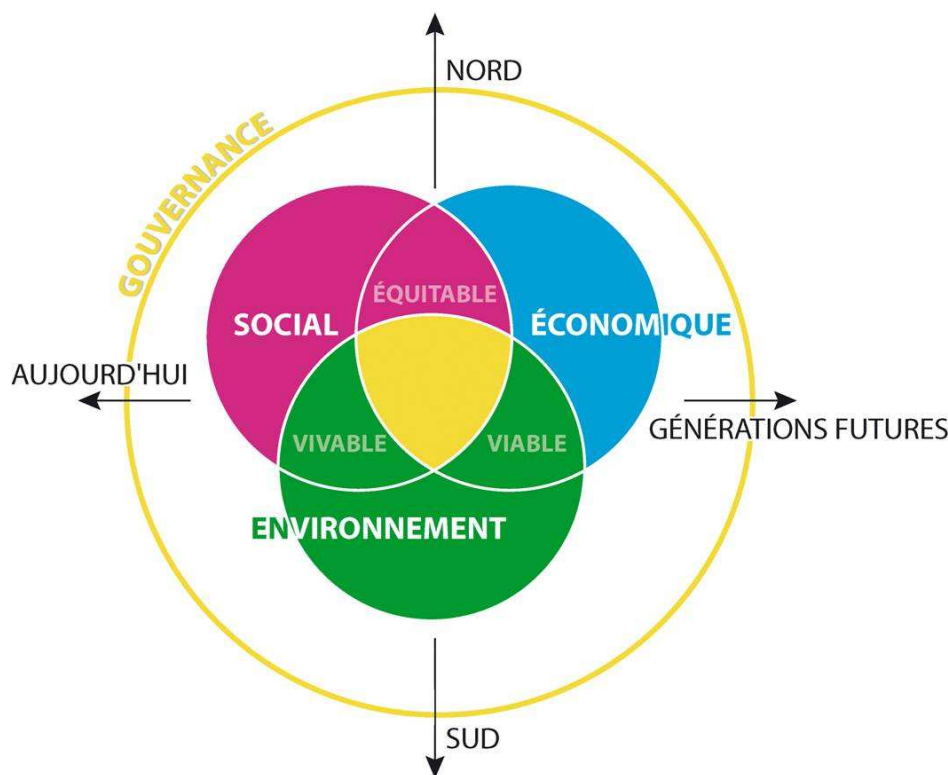
CONTROLLER NOS IMPACTS SUR LA PLANETE GRACE A UN COMPORTEMENT DURABLE

L'accumulation d'impasses écologiques et socio-économiques appelle des réponses neuves, où économie, équité sociale et environnement doivent être considérés sur le même pied. Il est indispensable de retrouver un mode de vie équilibré aujourd'hui et dans le futur, ici et ailleurs. En d'autres termes un **développement durable**.

QU'EST-CE QUE LE DEVELOPPEMENT DURABLE ?

Le développement durable est défini comme *un développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins*¹. Né dans les années '80, le concept de développement durable a été consacré au Sommet de la Terre de Rio en 1992. Il définit un cadre de références et de principes qui devraient guider nos actions de manière globale en prévoyant et en tenant compte des conséquences non seulement dans le domaine économique, mais aussi social et environnemental, trois aspects essentiels à la qualité de vie. C'est pour cette raison que le développement durable est souvent schématisé par trois ensembles qui se recourent.

¹ Définition énoncée en 1987 par Gro Harlem Brundtland, ancienne Premier Ministre de Norvège et Présidente de la Commission Mondiale sur l'environnement et le Développement.



D'autre part le développement durable établit le concept de double solidarité : la solidarité dans l'espace (Nord / Sud) et la solidarité dans le temps (aujourd'hui / générations futures). En effet, chaque être humain partout dans le monde, a le même droit à accéder aux ressources planétaires. D'autre part, il faut prendre en compte le maintien des ressources pour les générations futures.

Le développement durable implique de revoir le mode de développement en général, les modes de production et de consommation, en particulier.

Le développement durable, une lente prise de conscience mondiale

- **1951.** Premier Rapport sur l'état de l'environnement dans le monde, par l'Union Internationale pour la conservation de la nature (UICN). Pour la première fois, le monde se rend compte des problèmes écologiques qui menacent la planète.
- **1970.** Cri d'alarme du Club de Rome, qui publie " Halte à la croissance " et démontre les dangers d'une incessante croissance économique et démographique. Le développement semble s'opposer à la protection de l'environnement.
- **1972.** La Conférence des Nations Unies de Stockholm (113 nations) montre que le développement économique doit intégrer des exigences sociales et écologiques. La devise " Penser globalement, agir localement " est lancée par le microbiologiste René Dubos.
- **Années '80.** Le grand public prend conscience des dangers pour l'humanité et des problématiques telles que le " trou dans la couche d'ozone ", " l'effet de serre ", " la déforestation ", " la désertification "...
- **1980.** Apparition de la notion de " développement durable ". Le terme apparaît dans la "Stratégie mondiale de la conservation de la nature" de l'UICN.
- **1987.** Définition du " développement durable " communément admise aujourd'hui : un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs (Commission Mondiale pour l'Environnement, présidée par la ministre norvégienne Gro Harlem Brundtland, et souvent appelée Commission Brundtland).

- **1992. Conférence des Nations Unies de Rio de Janeiro.** Le développement durable est traduit concrètement en orientations politiques internationales et nationales, au travers de :
 - la Convention de Rio : stabilisation en 2000 au plus tard des émissions de gaz à effet de serre aux niveaux de 1990 ;
 - " l'Agenda 21 de Rio " : programme global d'actions à mettre en œuvre dans tous les domaines où l'activité humaine affecte l'environnement (adopté par 178 pays).
- **1994. " Charte d'Aalborg + 10 "**, signée par Uccle en 2007. Elle établit les principes pour un développement durable au niveau local. Les villes signataires s'engagent à élaborer un Agenda 21 local.
- **1996. Plan d'Actions de Lisbonne** qui détermine des outils opérationnels précis pour la mise en place de la Charte d'Aalborg.
- **1997. Protocole de Kyoto** : 180 pays, dont la Belgique, s'engagent à réduire les émissions polluantes et l'effet de serre (-5,2% des émissions de gaz à effet de serre entre 2008-2012 pour les pays développés – manquent quelques gros pollueurs dont les USA). Le protocole est entré en vigueur le 16 février 2005.
- **2002. Sommet de Johannesburg** : les pays s'engagent à renforcer les actions au niveau local (Agenda 21 local) et à diminuer de moitié, d'ici 2015, la pauvreté et le nombre de personnes qui n'ont pas accès à l'eau.
- **2005. Sommet de Montréal** : mise en place du Protocole de Kyoto et préparation des suites du Protocole (après 2012).
- **2007. Sommet de Bali** : Accord sur un agenda dans lequel, et pour la première fois, les Etats-Unis et les pays en voie de développement s'engagent à la mise en place d'un Protocole de Kyoto+

La théorie de la décroissance et les débats qu'elle soulève

Actuellement, deux notions s'affrontent : le développement durable et la décroissance. Le débat a été soulevé par la France qui semble avoir une conception du développement durable incomplète, voire restrictive.

C'est en 1991 que le père de la " décroissance soutenable ", l'économiste Nicholas Georgescu-Roegen écrit : " Il n'y a pas le moindre doute que le développement durable est l'un des concepts les plus nuisibles ". Les adversaires du développement durable qui adhèrent à ce courant de pensée n'entendent pas se contenter de stabiliser l'activité économique, mais bien de la faire décroître. Ils considèrent qu'on ne peut pas espérer résoudre les problèmes écologiques en continuant à accroître la production de biens et services.

L'acceptation du terme de développement durable par la société et par l'économie est à la base de ce conflit théorique. En effet, l'engouement des dirigeants politiques et économiques pour le développement durable nuit sans doute davantage à sa crédibilité qu'il ne la renforce. Tous ont su s'approprier ce concept à leur façon et souvent de manière abusive, sans pour autant diminuer la production de déchets et l'émission de gaz à effet de serre.

Le développement durable tel que nous l'entendons dans cet Agenda 21 ne s'appuie pas sur la spécificité française. Si c'est un concept difficile à appliquer dans son ensemble, il n'en reste pas moins indispensable de lutter contre un développement économique abusif afin de permettre un mode de vie raisonné.

LE DEVELOPPEMENT DURABLE EST L'AFFAIRE DE TOUS !

Revoir le mode de développement nécessite une mobilisation articulée tant au plan global qu'au plan local, au plan collectif comme au plan individuel. Chaque échelon de la société a un rôle à jouer à son niveau. Le développement durable suppose l'implication de tous les acteurs : les pouvoirs politiques, les entreprises au sens large et l'individu dans son comportement quotidien. Chacun devrait parvenir à

une conversion de ses comportements individuels et collectifs, faire sienne une pensée qui intègre automatiquement les notions du développement durable.

Les pouvoirs politiques, des institutions internationales (ONU, OCDE, Union européenne...) aux communes, ont le devoir de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour respecter des engagements comme ceux qu'ils ont signés à Rio, Aalborg, Kyoto, Johannesburg.... Mais leur responsabilité ne se limite pas aux aspects réglementaires, budgétaires, d'administration du territoire et des services... : des actions durables concrètes dans leur gestion interne peuvent induire des résultats significatifs (grands propriétaires fonciers, important parc automobile, grands pourvoyeurs d'emplois...).

Les communes, proches des citoyens, ont un rôle spécifique à jouer dans l'implication de la société civile dans les grands enjeux durables : sensibilisation, éducation et participation.

D'autre part, la société civile, habitants, commerçants, entreprises... ont un rôle actif à jouer, à plus petite échelle, mais de manière tout aussi déterminante dans l'évolution positive de la planète. C'est notamment l'addition et la multiplication des actions qui donnent des résultats significatifs. Aucune action n'est sans influence. Toutes les activités, même individuelles, ont des répercussions tangibles : en tant que consommateur, je peux acheter de manière responsable et choisir des produits issus du commerce équitable ; en tant que parent, je peux éduquer mes enfants dans le respect des différences ; en tant que chef d'entreprise, je peux tenir compte des impacts environnementaux et sociaux de mes activités...

EVALUER POUR MIEUX REDUIRE NOTRE IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

Que ce soit pour se nourrir, se déplacer, se loger ou se divertir, l'homme consomme des ressources naturelles et dégrade l'environnement. Pour mesurer l'impact du mode de vie sur l'environnement, des chercheurs ont inventé une méthode de mesure : l'empreinte écologique qui exprime la surface nécessaire en hectares pour satisfaire la consommation de l'homme en ressources et ses besoins d'absorption des déchets.

Si l'on calcule la superficie totale utile de la terre, sans tenir compte des surfaces biologiquement improductives (glaciers, déserts, grand large...), chaque habitant de la planète dispose à ce jour de 1,8 ha pour subvenir à ses besoins. Actuellement l'empreinte moyenne au niveau mondial est de 2,2 hectares par personne, soit 21% de plus que ce qui est disponible. Cela signifie que la surface biologiquement productive est dépensée plus vite qu'elle n'est régénérée. Nous vivons donc à crédit vis-à-vis des générations futures.



Source : IBGE 2004

Le Bruxellois moyen a une empreinte de 6,5 hectares, soit légèrement inférieure à celle du Belge moyen (6,7ha), mais presque 4 fois supérieure à celle dont dispose chaque être humain !

De nombreux pays sont à un stade de développement si faible que leur activité économique et les modes de vie de leurs habitants consomment moins de 1,8 ha par habitant. Mais qu'advient-il lorsque ces pays se développeront pour améliorer de manière légitime leur qualité de vie ?

Changer les comportements individuels devient une nécessité

Lors de nos déplacements, privilégier les modes de déplacements alternatifs à la voiture est indispensable. Ainsi en prenant le bus une personne émet 3 fois moins de CO₂ qu'en voiture. Le tramway (15 fois moins que la voiture) et le train (5 fois moins) sont particulièrement peu énergivores.

Au bureau, chacun peut changer son mode de travail pour moins consommer : une heure d'éclairage en moins par jour au bureau, c'est 50 à 100 kWh d'économie par an, et éteindre les veilles d'un ordinateur et de son imprimante fait économiser 100 à 200 kWh/an. Votre matériel usagé peut encore servir, ne le jetez pas et donnez-le aux associations qui les remettent en état pour les plus démunis. Enfin, sachant qu'un employé de bureau consomme en moyenne 80 kg de papier par an (ce qui équivaut à un rejet de 25 kg équivalent de CO₂, source : fondation Nicolas Hulot), plusieurs méthodes existent pour diminuer cette consommation : chaque feuille peut être imprimée des deux côtés ou servir de brouillon. L'utilisation de papier recyclé permet un rendu équivalent pour toutes les impressions courantes tout en consommant lors de sa fabrication 6 fois moins d'eau et 4 fois moins d'énergie par rapport au papier neuf.

Au supermarché, tous les produits n'ont pas le même passé énergétique. Ainsi un fruit importé hors saison consomme pour son transport par avion 10 à 20 fois plus de pétrole que le même fruit produit localement et acheté en saison ! De même certains fruits ou légumes importés ont nécessité une grande quantité d'eau dans des pays qui souffrent de pénurie. Il faut donc être vigilant quant à la provenance, au moyen de transport et au mode de production (aspects techniques et sociaux) des produits que l'on achète.

LE DEVELOPPEMENT DURABLE EN BELGIQUE

LA PRISE EN COMPTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE AU NIVEAU FEDERAL

En 1997, le Gouvernement fédéral approuve la " loi relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable " qui trace les grandes lignes de sa politique durable, évaluée tous les deux ans par le Bureau du plan. Il se dote ensuite de plusieurs outils pour mener cette politique.

La **Commission interdépartementale du développement durable** (CIDD), mise en place en 1997 dans la foulée directe de la loi, est composée d'un représentant de chaque membre du gouvernement fédéral, d'un représentant de chaque service public fédéral, ainsi que de représentants des gouvernements régionaux et communautaires. La CIDD a pour principale mission la préparation et le suivi des Plans fédéraux de développement durable.

Le premier **Plan fédéral de développement durable** couvrait la période 2000-2004. Un nouveau plan est élaboré tous les 4 ans. Il fait l'objet d'une consultation publique avant d'être approuvé. Le plan actuel (2004-2008) comporte 6 thèmes : la pauvreté, le vieillissement, la santé publique, les ressources naturelles, les changements climatiques et les énergies propres, et le transport.

En 2002 est créé le **Service public fédéral de programmation développement durable** (SPP DD) chargé de la préparation et de la mise en œuvre de la politique de développement durable, ainsi que de la sensibilisation du public aux enjeux du développement durable.

Le **Conseil fédéral du développement durable** (CFDD) a été mis en place en 1997 en remplacement du Conseil national du développement durable (CNDD) qui fonctionnait depuis 1993. C'est l'organe d'avis de la société civile au pouvoir fédéral sur la politique fédérale, notamment sur le respect des engagements internationaux de la Belgique.

L'ACTION DE LA REGION DE BRUXELLES - CAPITALE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Si la Région de Bruxelles-Capitale ne dispose pas encore de plan régional de développement durable, elle a déjà mené de nombreuses actions qui cadrent avec les principes durables. Dès sa création, en 1989, elle se dote d'un ministre de l'environnement. Elle a également œuvré en matière de planification et s'est dotée de moyens exécutifs en créant par exemple l'IBGE (Institut bruxellois de gestion de l'environnement), nouvellement appelé "Bruxelles Environnement - IBGE" et le Secrétariat régional au développement urbain (SRDU) nouvellement Agence de développement territorial (ADT). De son côté l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale (AVCB) a créé une cellule développement durable qui pilote les Agendas 21 des communes avec l'aide de Bruxelles Environnement.

La politique régionale s'appuie sur le Plan régional de développement (PRD). Un premier PRD a été approuvé en 1995 et une deuxième version en 2002. De nombreux autres plans intègrent des concepts de développement durable. Ils peuvent être regroupés en trois catégories :

- aménagement du territoire : Plan régional d'affectation du sol (PRAS), Règlement régional d'urbanisme (RRU) ;
- déplacements : Plan IRIS ;
- environnement : Plan air et climat, Plan bruit, Plan déchets, Plan local de gestion de la forêt de Soignes, Plan pluie, stratégie éco-construction, etc.

QUELQUES INSTITUTIONS BRUXELLOISES

L'**Institut bruxellois pour la gestion de l'environnement (IBGE)** renommé "**Bruxelles Environnement - IBGE**" est l'administration de l'environnement et de l'énergie de la Région de Bruxelles-Capitale. C'est un organisme d'autorisation, de surveillance et de contrôle, mais également de recherche, de planification, d'avis et d'information. Il a des compétences dans les domaines des déchets, de la qualité de l'air, du bruit, des espaces verts, de l'eau, du sol, de l'énergie...

D'autre part, l'IBGE a toujours intégré la dimension socio-économique dans ses actions afin de trouver un équilibre entre les trois piliers du développement durable. Le travail avec les entreprises est particulièrement développé : l'IBGE les encourage à intensifier leurs efforts écologiques en leur attribuant le label "Entreprise éco-dynamique".

Enfin, l'institut promeut également les différents Agendas 21 locaux menés par les communes.

Le **Secrétariat régional au développement urbain (SRDU)**, 2000-2008 devenu l'**Agence de développement territorial (ADT)**, a pour objectif d'améliorer la coordination et l'intégration des politiques bruxelloises menées dans différents domaines et à différents niveaux de pouvoirs : revitalisation urbaine, économie locale et mise à l'emploi, politique sociale, logement, culture, cadre de vie, mobilité et santé. En 2003 un groupe de travail, la CAVID (Cellule d'Action Ville Durable), a été chargé d'une mission spécifique : il en a résulté un répertoire édité en 2004 en partenariat avec l'IBGE et l'AVCB : "Bruxelles, ville durable : guide des actions".

Le "**Forum pour un développement durable**", la cellule développement durable de l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale (AVCB), a pour objectif :

- d'aider très concrètement les communes par des échanges d'informations et d'expériences à oeuvrer pour un développement durable. Ces échanges se concrétisent entre autres par des ateliers. En 2006, par exemple, trois thèmes spécifiques y sont développés : le label "Entreprise

éco-dynamique ", l'éco-construction et les achats durables. En 2007, des ateliers thématiques ont été développés en préparation à l'Agenda Iris 21 (appel à projets pour subsidier l'élaboration d'Agendas 21 locaux dans les communes ou la réalisation d'actions durables) ;

- de valoriser un certain nombre d'actions entreprises qui répondent aux objectifs durables. Ainsi le Forum rassemble les bonnes pratiques des communes bruxelloises diffusées notamment par le biais de sa publication le " Trait d'union ". Depuis 2007, l'AVCB édite également une publication spécifique, le « Moniteur du Développement Durable »

L'ENGAGEMENT DE LA COMMUNE D'UCCLE

Depuis plusieurs années déjà, la Commune d'Uccle mène des actions en faveur d'un développement durable. De manière non exhaustive il est possible de citer :

- La création, en 1997, d'un poste d'éco-conseiller afin de développer peu à peu la culture du développement durable ;
- En 2001, le site technique et administratif « Danse-Beeckman » est labélisé « Entreprise éco-dynamique par la Région. Le site obtient deux étoiles en 2004 et les conserve en 2007. La démarche de labellisation se prolonge avec le souhait de préserver les étoiles pour l'horizon 2010 ;
- Depuis 2003, la Commune a mis en place une série de primes incitant à réaliser des installations de protection des ressources naturelles et d'augmentation du maillage vert ;
- Le lancement en 2006 du Plan Communal de Mobilité et en 2007 l'élaboration d'un Plan de Déplacement d'Entreprise.
- En 2006 la Commune se dote d'un échevinat du logement et en 2007 d'un service environnement ;
- En plus de ces actions, la Commune propose des ateliers de sensibilisation au développement durable à destination de la population uccloise comme en interne (énergies renouvelables, slow food, l'eau dans le bâtiment).

La volonté de la Commune, favorable à un développement durable, devient officielle et public en février 2008 avec la signature de la « Charte d'Aalborg +10 ». Cette charte fait suite, 10 ans plus tard, à la première conférence européenne sur les villes durables qui s'est tenue à Aalborg au Danemark en 1994. La Charte d'Aalborg est spécifiquement destinée aux autorités locales pour agir de manière durable sur leur développement. L'échelle locale conditionne l'opérationnalité du concept de développement durable.

La Commune concrétise ses engagements en mai 2008, puisqu'elle initie l'élaboration de son Agenda 21 local. Elle s'adjoit pour cette tâche les services d'un bureau d'études spécialisé. De plus, la Commune finance son bilan carbone et s'engage dans le projet régional P.L.A.G.E.

INVENTAIRE D' ACTIONS DURABLES EN REGION BRUXELLOISE

Communes	A21L	Aalborg	éco-conseiller	Service env., DD ou autre	Action(s) originale(s), modèle(s) ou pilote(s)
Anderlecht				Service Relations Nord/Sud	-Cellule énergie - Ouverture de la Maison de la participation en 2008.
Auderghem					
Berchem-Sainte-Agathe	Dossier introduit en 2008	2008	2000	- Service environnement - Maison de la participation et de la citoyenneté	
Etterbeek	2007	2001	5 éco-conseillers	- Service DD 2006 - Service solidarité internationale - Service environnement - Service énergie (à venir)	
Evere	2008	2008	1990 (actuellement 3 EC en place)	- Service environnement - Service DD et mobilité	- Conseil consultatif du DD 2008
Forest	2008	Avril 2008		- cellule environnement 2008	
Ganshoren					
Ixelles	Dossier introduit en 2008	2007	1998	- Service environnement	- Commune du commerce équitable 2008 - Exposition « Esclaves au Paradis » 2008
Jette					
Koekelberg					
Molenbeek-St-Jean			Depuis 2 ans		- Cellule Garage - Cellule propreté - Motion PEB 2007 - Entreprise « éco-dynamique »
Saint-Gilles					Cellule logement
Saint-Josse-ten-Noode				- Service environnement 1991	- Cellule contrat de quartier - Boutique sociale dans le parc à conteneur
Schaerbeek	Dossier introduit en 2008	Novembre 2007	1995	- Service environnement - Création département développement stratégique et actions durables (2003)	- Entreprise « éco-dynamique » - PCM - Plan lumière
Uccle	mai 2008	Février 2008	Depuis 1997	- Service environnement 2007	- Entreprise « éco-dynamique » (2001) - PCM (2006) et PDE (2007) - Plan lumière
Ville de Bruxelles	Approuvé avril 2008	2005	Service EC créé en 1995	- Maison de la participation 1990	- Délégation au développement du Pentagone (1995) ; durable de la Ville (2001) - Cellule énergie 2007 - Cellule mobilité 2007 cellule énergie
Watermael-Boitsfort					
Woluwe-Saint-Lambert					
Woluwe-Saint-Pierre					

POUR ALLER PLUS LOIN

Guy DE MOL, *Guide des actions > Bruxelles ville durable*, Cellule d'Action Ville Durable (CAVID), 2004

Véronique POROT, *Mettre en œuvre un Agenda 21 local dans sa commune*, les publications n°1, Namur : Institut éco-conseil, juillet 2005

Serge LATOUCHE, *Le pari de la décroissance*, édition Fayard, octobre 2006

Chris HAILS, *Rapport planète vivante 2006*, WWF – Fond mondial pour la nature, octobre 2006

<http://www.bruxellesenvironnement.be>

<http://www.developpementdurable.be>

<http://www.plan.be>

<http://www.bruxellesenvironnement.be>

Définitions

Développement Durable et Agenda 21 Local

Voir chapitre « historique et cadre légal » ci-dessus.

27 Principes de Rio

Source : <http://www.un.org/french>

A côté de la prise en compte des trois sphères de l'économie, du social et de l'environnement, le développement suppose la mise en œuvre de principes d'actions. Ceux-ci ont été énoncés lors du sommet de Rio en 1992 et sont au nombre de 27.

Les 15 principes pour l'action du CERDD (repris dans le chapitre « Participation ») ainsi que les principes de développement durable mis en avant par les Comités 21 (cf. ci-dessous) s'inspirent directement des principes de Rio. Les sept exemples qui suivent apportent une première idée des actions proposées lors du sommet de Rio de 1992 :

Principe de précaution

L'absence de certitudes, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment, ne doit pas retarder l'adoption de mesures visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles à un coût économiquement acceptable.

Principe de responsabilité

Notre savoir et notre pouvoir placent les générations futures dans le champ de notre responsabilité. Ceci implique un engagement global et universel, mais aussi individuel et local.

Principe de participation

Démarche ascendante qui affirme que l'atteinte du développement durable repose sur l'action combinée de tous les acteurs : participation aux décisions ou à la coproduction des actions afin d'en assurer le caractère concret, renforcer la mobilisation et garantir le succès.

Principe de subsidiarité

Il vise à assurer une prise de décision la plus proche possible du citoyen. Ce dernier, du fait de ses connaissances du milieu et des pratiques traditionnelles, a un rôle vital à jouer dans les actions à mener.

Principe d'articulation

Suppose de réaliser des stratégies à court moyen et long terme en vue d'anticiper les évolutions possibles des politiques menées. Les actions menées à une échelle locale doivent pouvoir être évaluées sur leur impact global.

Principe d'équité intra- et intergénérationnelle

La satisfaction des besoins de chacun doit pouvoir s'envisager pour les générations présentes et futures et pour tous les peuples. Cela nécessite une certaine solidarité dans le temps et dans l'espace. Il s'agit d'intégrer les dimensions Nord-Sud, mais aussi le développement local et régional (villes-campagnes, régions-quartiers, etc.).

Principe de transversalité

Soutenir les approches (projets) intégrant en amont les dimensions sociale, environnementale et économique, et développer les synergies entre les forces vives du territoire.

Approche systémique

Source : *encyclopédie Universalis*

L'approche systémique se distingue des autres approches par sa façon de comprendre les relations humaines. La personne n'est pas le seul élément analysé dans la démarche. L'intervenant accorde aussi une importance aux différents systèmes dont elle fait partie (familial, professionnel, social, etc.). Cette personne est influencée à la fois par ses intentions, celles des autres, et celles des possibilités du milieu et/ou du système

Bonne gouvernance

Source : www.oecd.org

Peut être définie par les points suivants :

- L'obligation de rendre compte
- La transparence
- L'efficacité et efficacité
- La réceptivité : tenir compte des attentes de la société
- La prospective : anticiper les problèmes
- La primauté du droit : faire appliquer les lois, la réglementation et les codes en toute égalité et en toute transparence.

Commerce équitable

Source : www.economie-positive.be

Le commerce équitable est un partenariat commercial, basé sur le dialogue, la transparence et le respect, qui vise plus d'équité dans le commerce international. Le commerce équitable contribue au développement durable en proposant de meilleures conditions commerciales et en garantissant le respect des droits des producteurs marginalisés et travailleurs, principalement dans les pays du Sud. Les organisations du commerce équitable, soutenus par les consommateurs, s'engagent activement à soutenir les producteurs, à sensibiliser le public et à se mobiliser pour des changements dans les règles et les pratiques du commerce international conventionnel.

Empreinte écologique

Source : www.wwf.be

Il s'agit d'une estimation de la superficie dont la terre a besoin pour subvenir aux besoins en fonction des modes de vies. Elle permet de mesurer l'impact direct d'un individu, d'une collectivité, d'une entreprise, ou autre, sur la nature.

Dématérialisation

Source : www.ecoconso.be

Il s'agit d'un concept fondé sur l'idée de la conservation de la masse (...). Selon ce principe, la destruction de matière n'est pas possible, seule sa transformation l'est. Lorsque l'on applique ce principe à l'économie, on conçoit cette dernière comme un système ouvert, implanté dans la nature, cette dernière étant le fournisseur de ressources et le récepteur de déchets et d'émissions. Le volume de ressources qui entrent dans l'économie est donc égal au volume qui en sort. Partant du postulat que toute matière qui sort de l'économie est susceptible de créer un impact sur l'environnement (plus ou moins négatif et élevé, évidemment, selon la "qualité" de la matière), l'idée première de la dématérialisation est de réduire la "base matérielle" des économies modernes, c'est-à-dire les flux de matières nécessaires au fonctionnement de ces économies.

Décroissance

Source : *Petit traité de la décroissance sereine* – Serge Latouche

Théorie économique basée sur une réduction de la production de biens et de services afin de préserver l'environnement et d'améliorer la qualité de vie.

Facteur 4

Source : www.ef4.be

La notion de Facteur 4 désigne un objectif ou engagement écologique qui consiste à multiplier par 4 l'efficacité des modes de production, c'est-à-dire produire autant de richesse en utilisant quatre fois moins de matières premières et d'énergie.

Son interprétation peut varier ; tantôt il s'agit de diviser par 4 les consommations d'énergie, tantôt il s'agit plus précisément dans un bilan global de diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre d'un processus de production, d'un service, d'un bâtiment, etc.

Principes de Développement Durable pour les Comités 21 d'Uccle

La définition, lors des ateliers participatifs, des principes qui suivent permet de créer un cadre de réflexion commun entre la population, les bureaux d'étude et la Commune. Il s'agit d'avantage de la définition d'une ligne de conduite générale que de la mise en avant d'un règlement à respecter.

Ces principes définissent, à leurs niveaux, une manière de mener une réflexion en accord avec le développement durable. Ils ont donc pleinement leur place dans cette partie plutôt que dans la partie « participation ».



Principes de Développement Durable pour les Comités 21 d'Uccle

Sur base des « 15 principes pour l'action » du CERDD

27 septembre 2008

Ce document est le résultat d'un exercice de participation citoyenne mené conjointement entre les participants des Comités 21, la Commune d'Uccle, le bureau d'étude ERU asbl et le bureau d'étude Tr@me.

Sont présentés ici 16 principes de développement durable pour aider à la définition d'enjeux, d'objectifs et d'actions, visant chacun l'élaboration de l'Agenda 21 Local d'Uccle.

1

Préservation de l'environnement

« Nous cherchons à préserver la vie sur terre ainsi que les équilibres naturels et ce pour les générations présentes, futures, ici et ailleurs. »

Impacts sur la planète

« Nous sommes tous concernés. Il faut avoir conscience de la dispersion des pollutions et des conséquences qui en découlent, depuis chez nous et jusqu'à l'autre bout du monde. »

2

Limites écologiques

« Nous avons conscience que les ressources ne sont pas inépuisables, il faut penser à long terme. Il faut arrêter de consommer plus que ce qui est disponible et/ou nécessaire et favoriser la régénération des ressources et le recours aux ressources renouvelables. »

3

Principe de précaution

« Nous pensons qu'une gestion responsable (*en bon père de famille*) impose, devant les incertitudes scientifiques, l'application du principe de précaution. Il s'agit d'éviter les dommages irréversibles dans l'intérêt général. »

4

5

Pollueur-Payeur

« Nous affirmons qu'il faut, avant tout, éviter de polluer. Le pollueur doit être responsable face à ses actes. Les pollutions du passé doivent être réparées. »

6

Amélioration des connaissances

« Nous avons conscience qu'il faut favoriser la recherche et le développement pour mieux connaître les problématiques et ainsi pouvoir sensibiliser et responsabiliser. »

ENVIRONNEMENT

agenda
IRIS 21



BRUXELLES ENVIRONNEMENT

-1007-

7

Analyse des besoins

« Nous soutenons qu'il faut faire évoluer la logique de consommation actuelle vers les 5 R : Refuser (la surconsommation), Réduire (revoir ses besoins, partager), Réparer (plutôt que jeter), Réutiliser et Recycler. »

Prix vrai

« Nous jugeons que chacun, à différents niveaux, doit être responsable des coûts externes qu'il fait supporter à la planète et à l'humanité. Il faut intégrer les coûts externes aux produits et ainsi parler du *prix vrai*. »

Compacité du territoire

« Nous pensons qu'il faut raisonner l'organisation du territoire : favoriser les synergies (les déchets de certains peuvent être valorisés par d'autres) et la proximité (entre habitants, services, commerces, équipements, entreprises,...). »

Sphère autonome

« Nous pensons qu'il faut développer les sphères autonomes pour diminuer la surconsommation et le gaspillage, sans pour autant renier les économies marchandes ou publiques. » (*Voir schémas ci-joint*)

10

11

Solidarité et coopération

« Nous pensons qu'il faut encourager l'esprit de solidarité et la volonté de coopérer (via les partenariats) dans le respect des différentes cultures. Il faut prendre conscience de la réalité sociale qui nous entoure et agir sur les causes plutôt que sur les conséquences. » (*Voir schémas ci-joint*)

Participation citoyenne

« Nous souhaitons voir un civisme croissant. Il faut faciliter l'accès à l'information pour tous, la rendre complète, transparente et vulgarisée. La participation citoyenne permet d'être acteur et suscite des prises de conscience grâce à l'appropriation de l'information. » (*Voir schémas ci-joint*)

12

Valorisation du patrimoine

« Nous souhaitons voir notre patrimoine valorisé. Il est important d'informer, d'éduquer et de former pour susciter un devoir de mémoire. La manière de communiquer autour du patrimoine doit être adaptée à la personne qui reçoit l'information. » (*Voir schémas ci-joint*)

13

Santé publique

« Nous recherchons une vie saine. Il est important que chaque individu puisse accéder à la santé et à l'éducation. » (*Voir schémas ci-joint*)

14

Protection et intégration

« Nous sommes convaincus que l'efficacité d'une société va de paire avec une justice sociale prenant à charge les personnes, en priorité, les plus fragiles ou les plus démunies que nous considérons comme premières victimes de l'environnement. » (*Voir schémas ci-joint*)

15

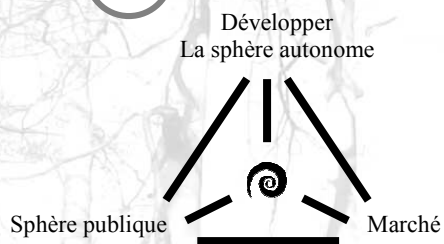
Multi-culturalité

« Nous pensons que la culture unique nuit à l'enrichissement personnel. Il est important de favoriser les échanges de savoir pour trouver, ensemble, une solution au déséquilibre entre pays du Nord et pays du Sud. »

16

Exemples de schémas produits lors des Comités 21.

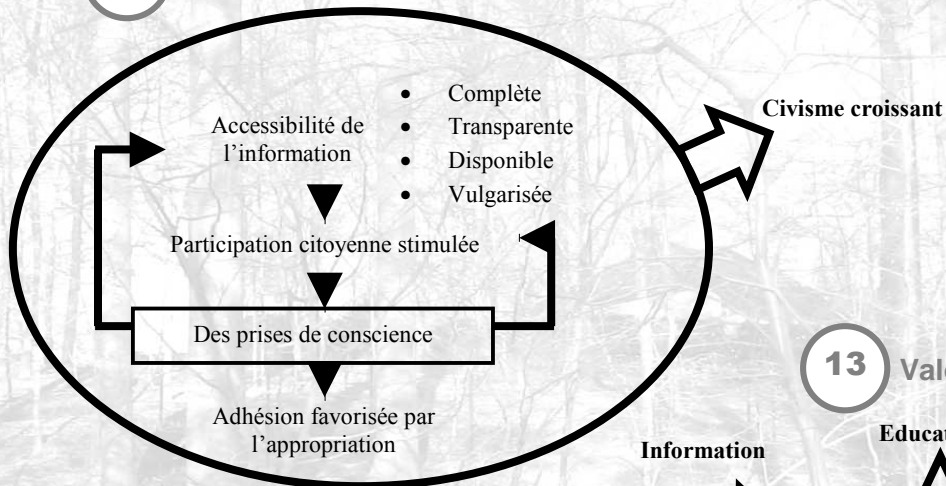
10 Sphère autonome



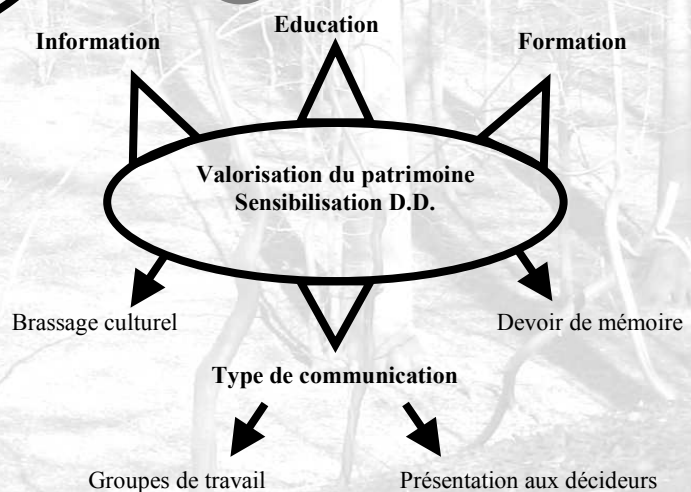
11 Solidarité et coopération



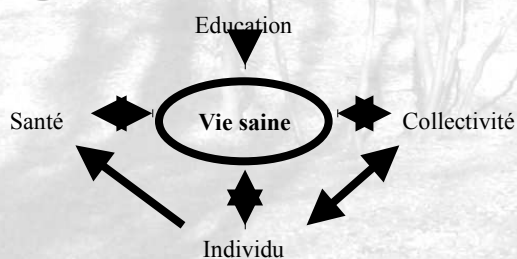
12 Participation citoyenne



13 Valorisation du patrimoine



14 Protection et intégration



15 Multi-culturalité



Lexique

Equilibre naturel : Situation harmonieuse qui se crée dans un milieu où diverses espèces animales et végétales cohabitent sans jamais proliférer au point de mettre en danger l'existence des autres.

Pollution : Introduction de substances nocives dans l'environnement à un point où les effets deviennent nuisibles à la santé humaine, à celle d'autres organismes vivants, à l'environnement ou au climat.

Régénération des ressources : Faculté de se reconstituer après destruction de la ressource.

Gestion responsable : Ensemble des techniques mises en œuvre pour diriger d'une manière la plus juste possible. La gestion responsable renvoie à des valeurs éthiques et morales (en bon père de famille).

Logique de consommation : Ensemble des règles que suit le consommateur.

Organisation du territoire : Aménager un territoire en prenant en considération les impacts sur l'économie, le social et l'environnement.

Coûts externes : Part des coûts occasionnés par les usagers sans être prise en charge par eux. Ces coûts concernent surtout les conséquences sur la santé et l'environnement, non chiffrées dans les achats.

Réalité sociale : Situation décrivant la vie en société, identifie les rapports humains ainsi que les conditions de vie.

Civisme croissant : Renforcer le respect du citoyen pour la collectivité dans laquelle il vit.

Justice sociale : Droit accordé à tout individu et notamment les plus démunis.

Devoir de mémoire : Importance de conserver et restituer des connaissances passées.

Sphère autonome : Ensemble des activités gratuites effectuées en dehors du marché et de l'Etat.

Economie marchande : Les termes de l'échange sont fixés par le prix.

Economie publique : Gérée par l'Etat, cette économie a pour but le développement économique et le bien-être d'une population, étudie les problématiques d'inégalités et de redistribution.

LES OUTILS URBANISTIQUES

LISTE DES OUTILS URBANISTIQUES

La liste ci-jointe reprend les différentes mesures de planification proposées à ce jour, aussi bien au niveau communal que régional ou fédéral. Ce regroupement fournit une vision, la plus large possible, des plans d'actions existants. Ceci, afin d'agir au mieux, à un niveau plus local.

Il est intéressant de recouper les différents plans en fonction des thématiques traitées dans l'Agenda 21 local d'Uccle. Il sera ainsi possible de s'inspirer des grandes lignes que proposent les différents plans mais également d'éviter de reproduire ce qui a déjà pu être fait.

Nom	Date	Objectif(s)	Où le trouver ?	Thématique(s) de l'Agenda 21 en lien
-----	------	-------------	-----------------	--------------------------------------

Documents de Planification

Plan fédéral de développement durable	2004-2008	Le Plan est remis à jour tous les 4 ans. Le prochain (2009-2012) est actuellement soumis à la consultation publique. Il fixe les grandes orientations en termes de développement durable de la Belgique et propose des actions à suivre.	Sur internet : www.plan2009.be	<u>Thématique principale :</u> Général
Plan régional de développement (PRD)	Octobre 2002	Le PRD, est un plan d'orientation qui fixe les objectifs et priorités de développement de la Région. Il couvre toutes les matières pour lesquelles la Région a des compétences ou qui concourent à son développement : logement, économie, emploi, mobilité, environnement, sécurité, recherche, patrimoine, tourisme, commerce, culture, politique sociale.	Auprès du service communal de l'urbanisme Sur internet : http://www.prd.irisnet.be/	<u>Thématique principale :</u> Général <u>Sous-thématiques :</u> Logement Patrimoine vert & bleu Energie
Plan régional d'affectation du sol (PRAS)	Juillet 2001	Le PRAS exprime, par des cartes et des prescriptions écrites, ce qu'il est permis et interdit de faire (affectation des bâtiments et des terrains) sur tout endroit de la Région de Bruxelles-Capitale.	Auprès du service communal de l'urbanisme Sur internet : http://www.pras.irisnet.be/PRAS/	<u>Thématique principale :</u> Logement Patrimoine vert & bleu <u>Sous-thématiques :</u> Energie - Mobilité

Plan particulier d'affectation des sols (PPAS)	En fonction des sites	Il est utile pour préciser et compléter les plans régionaux qui lui sont supérieurs (PRAS, PRD, PCD), un PPAS a force de loi. Il détermine ce qu'il est permis de faire en matière d'affectation du sol (logement, bureau, équipements collectifs, commerces, espaces verts...), de construction (implantation, volume, esthétique...) et de voie de communication.	Auprès du service communal de l'urbanisme Non disponible sur internet.	<u>Thématique principale :</u> Logement Patrimoine vert & bleu <u>Sous-thématiques :</u> Energie - Mobilité
Permis de lotir	En fonction des sites	Il vise à autoriser l'exécution d'une opération bien précise à portée individuelle : la division d'un terrain en vue de construire de l'habitation. Il a une portée réglementaire au sens où il régit les conditions dans lesquelles les parcelles du lotissement pourront être utilisées à l'avenir.	Auprès du service communal de l'urbanisme Non disponible sur internet.	<u>Thématique principale :</u> Logement
Plan communal de mobilité – Rapport des phases 1,2 et 3	Juin 2006	Organisation et gestion des déplacements sur le territoire communal. Le plan prend en compte les besoins de mobilité à court, moyen et long terme. Il propose des actions en termes d'amélioration de la mobilité mais aussi en termes d'aménagement des voiries.	Auprès du service communal des travaux Sur internet : http://www.decouvrez.be/	<u>Thématique principale :</u> Général – Mobilité
Plan régional des déplacements (Plan IRIS 1)	1998 <i>Enquête Publique (Plan IRIS 2) du 1^{er} octobre au 30 novembre</i>	Le Plan régional des déplacements, également connu sous le nom de « Plan IRIS », est un plan stratégique en matière de mobilité. Il traduit concrètement le volet mobilité du Plan régional de développement (PRD) sur base d'orientations ambitieuses et dans une logique de développement durable.	Sur internet : www.iris2.irisnet.be/	<u>Thématique principale :</u> Général – Mobilité
Plan lumière (communal)	Septembre 2002	Ce plan a pour objectif de déterminer les lignes guides pour les investissements à Uccle ces prochaines années en matière d'éclairage public.	Auprès du service communal des travaux Sur internet : http://www.decouvrez.be/	<u>Thématique principale :</u> Energie
4^{ème} Plan régional de prévention et de gestion des déchets	En projet 2008-... <i>Enquête publique du 15 octobre au 15 décembre.</i>	La Région propose un 4 ^{ème} « plan déchets » qui vise avant tout à renforcer la réduction des déchets à la source, développer la réutilisation, améliorer les performances de la collecte sélective et du recyclage, améliorer les performances environnementales des outils de traitement...	Auprès de l'IBGE service Info-Environnement. Sur internet : http://www.ibgebim.be/	<u>Thématique principale :</u> Général – Déchets

<p>Plan pluie (régional)</p>	<p>2008-2011</p>	<p>Le plan pluie se fixe quatre objectifs principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • diminuer l'impact et stopper la croissance de l'imperméabilisation des sols ; • repenser le maillage gris, c'est-à-dire le réseau d'égouttage de la Région, notamment par le biais de collecteurs et de bassins d'orage ; • accentuer le maillage bleu, afin de favoriser l'écoulement le plus judicieux possible des eaux pluviales ; • prévenir la construction d'infrastructures dans les zones à risque. <p>A ces quatre objectifs, on peut ajouter la lutte contre le changement climatique .</p>	<p>Auprès de l'IBGE service Info-Environnement.</p> <p>Sur internet : http://documentation.bruxellesenvironnement.be/</p>	<p><u>Thématique principale :</u> Patrimoine vert & bleu</p> <p><u>Sous-thématiques :</u> Logement</p>
<p>Directive cadre sur l'Eau</p>	<p>Octobre 2000</p>	<p>La présente directive a pour objet d'établir un cadre pour la protection des eaux intérieures de surface, des eaux de transition, des eaux côtières et des eaux souterraines. Elle fixe les règles d'une coopération efficace entre les Etats pour mener une politique coordonnée de leurs ressources naturelles.</p>	<p>Sur internet : http://www.ibgebim.be/</p>	<p><u>Thématique principale :</u> Patrimoine bleu</p> <p><u>Sous-thématiques :</u> Logement</p>
<p>Plans de gestion des réserves naturelles</p>	<p>En fonction des zones</p>	<p>Zone constituée par un organisme public ou privé en vue de préserver un spécimen représentatif d'une communauté végétale et animale donnée, principalement dans un but d'ordre scientifique et éducatif.</p>	<p>Auprès de l'IBGE division espaces verts</p> <p>Sur internet : http://www.ibgebim.be/</p>	<p><u>Thématique principale :</u> Patrimoine vert & bleu</p>
<p>Plans de gestion des zones Natura 2000</p>	<p>En fonction des zones</p>	<p>L'objectif de Natura 2000, vaste réseau écologique développé à l'échelle européenne, est de préserver les espèces et les habitats qui les abritent. Celui-ci repose sur deux directives européennes, la directive dite « Oiseaux » et la directive « Habitats »</p>	<p>Auprès de l'IBGE division espaces verts.</p> <p>Sur internet : http://www.ibgebim.be/</p>	<p><u>Thématique principale :</u> Patrimoine vert & bleu</p>

Plan d'amélioration structurelle de la qualité de l'air et de lutte contre le réchauffement climatique	2002-2010	Les textes du plan Air-Climat fixent des objectifs sous forme de plafonds d'émission ou de taux de réduction pour plusieurs polluants qui ont été intégrés aux objectifs : <ul style="list-style-type: none"> • en termes de qualité de l'air • en termes de quantités de polluants émis sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale 	Après de l'IBGE service Info-Environnement. Sur internet : http://www.ibgebim.be/	<u>Thématique principale :</u> Général – Air Climat
Plan Régional de Prévention et de Lutte contre le Bruit en Milieu Urbain	En projet 2008-2013 <i>Enquête publique du 15 octobre au 31 décembre.</i>	Mener des actions visant à réduire tant que possible les nuisances sonores.	Après de l'IBGE service Info-Environnement Sur internet : http://www.ibgebim.be/	<u>Thématique principale :</u> Général – Bruit
Plan de Maillage Vert et Bleu	2008	Développer une réflexion et une planification à long terme (le maillage s'inscrit dans le PRD). Combler les lacunes en espaces verts dans les zones qui en sont particulièrement dépourvues, relier les espaces verts entre eux, préserver et développer la biodiversité de la faune et de la flore. Remettre en valeur l'eau et les zones humides.	Après de l'IBGE service Info-Environnement Sur internet : http://www.ibgebim.be/	<u>Thématique principale :</u> Patrimoine vert & bleu
Promenade verte	2008	La Promenade verte fait partie intégrante du Maillage vert régional. Son premier objectif est d'amener le public à la découverte de la nature urbaine, grâce aux cheminements verdurisés qui relient les différents espaces verts, mais il contribue également aux qualités paysagères de la ville en préservant son patrimoine naturel et, en particulier, en favorisant la diversité de la faune et de la flore.	Après de l'IBGE service Info-Environnement Sur internet : http://www.ibgebim.be/	<u>Thématique principale :</u> Patrimoine vert & bleu <u>Sous-Thématique :</u> Général – Mobilité
Plan quinquennal du CPAS	Projet	Notamment, offrir des services en matière de logement	Après du CPAS. Non disponible sur internet.	<u>Thématique principale :</u> Logement

Autres Documents

Documents Communaux non officialisés

Plan communal de développement (PCD) – Dossier de base	Octobre 1997	Ce plan est à l'état de dossier de base. Il représente un outil d'aide à la gestion, à la décision et au développement de la Commune. Bien qu'à l'état de dossier de base, il représente une étude précise et chiffrée sur l'ensemble de la Commune.	Auprès du service communal de l'urbanisme Non disponible sur internet.	<u>Thématique principale :</u> Général <u>Sous-thématiques :</u> Logement Patrimoine vert & bleu Energie
Cartes sur table : Points de repère pour la gestion communale	Juin 2002	Afin de valoriser l'apport des travaux de recherche effectué pour le PCD, ce document, officieux, compile et finalise quatre chapitres du projet de PCD : économie, environnement, espaces publics et déplacements.	Auprès du service communal de l'urbanisme Non disponible sur internet.	<u>Thématique principale :</u> Général <u>Sous-thématiques :</u> Energie - Mobilité Patrimoine vert & bleu

Document extérieur

Atlas thématique d'Uccle ; le dessous des cartes	Eté 1997	Document réalisé sur base citoyenne. Il a été conçu comme un outil de démocratie locale participative. Présenté sous forme de cartes thématiques, il dresse un portrait du territoire communal. Objectif du document étant de susciter un débat le plus ouvert possible.	Production de la section locale uccloise d'Ecolo	<u>Thématique principale :</u> Général <u>Sous-thématiques :</u> Logement Patrimoine vert & bleu Energie – Mobilité
---	----------	--	--	--

PARTIE II

DIAGNOSTIC PARTAGE

AFOM thématique

NOTE SUR LA LECTURE DES GRILLES AFOM

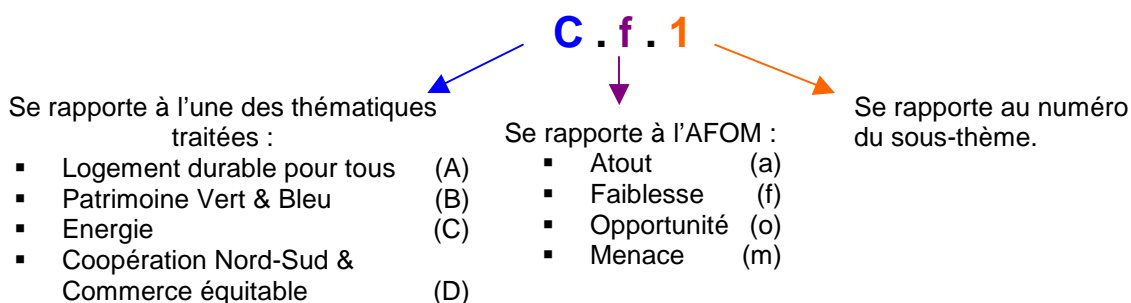
L'analyse AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces) reprend les facteurs internes et externes d'une entité. Au niveau de la commune d'Uccle, ces facteurs peuvent exprimer ; soit les éléments présentant la situation existante, avec leurs atouts et leurs faiblesses (facteurs internes) ; soit les éléments pouvant influencer sur l'évolution du territoire, avec leurs opportunités et leurs menaces (facteurs externes).

La grille qui suit présente de manière uniforme les résultats obtenus lors des exercices de participation citoyenne et issus des recherches communes du bureau d'étude et de l'administration. L'idée n'est pas de minimiser l'une ou l'autre action mais bien de veiller à l'adéquation, à la pertinence entre les idées retenues ainsi qu'à la philosophie d'un Agenda 21 local. La distinction entre participation et bureau d'étude est accessible dans les annexes de ce document.

Est présenté ici, en plus des facteurs internes et externes, l'aspect transversal entre les différents sous-thèmes. Pour respecter ce double objectif, la grille AFOM proposée doit se lire comme suit :

PATRIMOINE VERT & BLEU (B)

		N°	Sous-thèmes	Transversalité des thèmes
Éléments caractérisant la situation existante	Atouts	1	Trois vallées : maillage bleu peu visible mais existant	B.f.1
		2		
		3		
		4		
		5		
		6		
		7		
	Faiblesses	1	Enfouissement du maillage bleu = augmentation des inondations	B.a.1
		2		
		3		
		4		
		5		
		6		



Les couleurs verte et rouge servent uniquement de repère visuel quand à la catégorie dans laquelle on se trouve :

- Atouts, Opportunités = vert
- Faiblesses, Menaces = rouge

LOGEMENT DURABLE POUR TOUS (A)

		Thèmes (logement durable pour tous)	Transversalité des thèmes	
Éléments caractérisant la situation existante	ATOUTS	1	La commune délivre trois types de primes environnementales : - Aménagement d'une citerne d'eau de pluie - Pause d'un chauffe-eau solaire - Réalisation d'une toiture végétalisée.	Ao11 / Am5
		2	Existence d'un appel à projet « bâtiments exemplaires : énergie et éco-construction » initié par l'IBGE. Trois constructions ucloises retenues (une enveloppe de 7 millions d'euros sera partagée entre les projets les plus prometteurs du prochain appel à projet).	Af6 / Af6 / Ao5 / Am5 / Energie
		3	Une prime communale est disponible pour l'achat d'un logement, par un jeune couple à revenu moyen. Cette prime représente l'équivalent des centimes additionnels communaux au précompte immobilier et est octroyé pendant 3 ans.	Af2 / Af4 / Am2
		4	Possibilité, sous conditions, d'obtenir auprès de la commune un prêt à 0% à rembourser dans les 18 mois équivalent au montant de la garantie locative.	Af2 / Af4
		5	Le service logement de la commune réalise et tient à jour un inventaire des biens les moins chers proposés à la location par des propriétaires privés.	Af2 / Af4 / Af9 / Ao8
		6	Existence d'une taxe sur les immeubles inachevés ou inoccupés.	
		7	Uccle est riche d'un passé architectural. Un maillage d'anciens noyaux villageois constitue l'ossature de la commune.	
		8	Des qualités extrinsèques : Nombreux et grands espaces verts (soit accessibles au public, soit accessibilité de fait). Un réseau de chemins permettant d'y accéder. Des pôles commerciaux diversifiés.	Ba11 / Bf12
		9	Bonne qualité du cadre de vie. Même si la notion est subjective, les uclois, de manière générale, apprécient vivre dans leur commune.	
Éléments caractérisant la situation existante	FAIBLESSES	1	Importance de la demande en logements de standing prenant le dessus sur la construction de logements moyens.	Af7
		2	Peu de logements à prix accessibles que ce soit à la location ou à l'achat.	Aa3 / Aa4 / Aa5 / Ao1
		3	Moins de 5% du parc de logements est constitué de bâtiments sociaux et publics.	Af7 / Ao1
		4	Face au coût du logement et au manque de solution pour les classes moyennes l'observatoire du logement note une migration des revenus moyens, entraînant un déséquilibre socio-économique.	Ao1 / Ao2 / Ao11 / Am2
		5	Un déséquilibre marqué par l'axe Nord et Ouest (îlots fermés) et Sud-Est (îlots en ordre ouvert).	Ao1 / Ao2 / Ao3 / Ao4
		6	Des constructions aussi bien au nord qu'au sud présentant peu de caractéristiques durables, notamment du point de vue énergétique. Principalement au sud, nombreuses quatre façades très énergivores. Peu d'exemples d'éco-construction.	Aa2 / Am5 / Energie
		7	La commune n'est pas reprise comme Espace de Développement Renforcé du Logement et de la Rénovation (EDRLR), défini par la Région. La commune ne peut donc pas compter sur les politiques de rénovation urbaine régionales.	Af3 / Am4
		8	Commerces et services mal répartis dans certaines zones notamment Fond'Roy. L'implantation des logements ne tient pas compte de la proximité de services et commerces pour diminuer les déplacements.	Ao4 / Mobilité
		9	Pas de visite des biens, repris dans la liste des loyers privés les moins chers, du service logement. Aucune évaluation sur l'opportunité d'un tel inventaire.	Aa5 / Ao8

		Thèmes (logement durable pour tous)		Transversalité des thèmes
Eléments influant sur le futur	OPPORTUNITES	1	Soutenir un CPAS efficace qui doit mener des actions plus transversales, en lien avec la commune, l'observatoire du logement, la population,...	Af2 / Af3 / Af4 / Af5 / Am1
		2	L'observatoire du logement représente un outil d'analyse efficace sur l'évolution des logements uclois. Intégrer les résultats dans les futurs projets d'aménagements.	Aa6 / Af1 / Af4 / Af5
		3	L'Agence Immobilière et Sociale Ucloise (AISU) doit être renforcée. Son action est encore limitée et peu connue.	Af2 / Af3 / Af4
		4	Favoriser la mixité sociale ainsi que la mixité des fonctions : viser la compacité urbaine.	Af1 / Af5 / Af8 / Mobilité
		5	De nombreux projets sont à l'étude, notamment dans le cadre du plan régional 5000 logements, ou encore les projets de construction rue de la Pêcherie et plateau Avijl. Il est important de penser les aménagements de manière durable : développer une coopération entre les habitants, la commune, l'AISU, l'observatoire du logement, etc. Assurer la proximité de l'habitat avec des commerces et services pour favoriser une mobilité douce. Trouver un équilibre entre densification et préservation de la donnée verte. Inclure des considérations durables dans la construction et dans la gestion des énergies.	Aa2 / Aa9 / Af1 / Af2 / Af3 / Af4 / Af5 / Af6 / Af9 / Ao6 / Ao7 / Am3 / Am5 Bm1 / Energie / Mobilité
		6	Les PPAS peuvent déterminer les gabarits et les surfaces habitables des futures constructions. Ils peuvent être l'occasion de renforcer la mixité des dimensions des logements et ainsi favoriser une certaine diversité de la population.	Af5 / Ao5
		7	Favoriser des techniques et matériaux respectueux de l'environnement. Utiliser pour y parvenir les permis de lotir, les PPAS, les primes communales et susciter des réflexions chez les architectes.	Af6 / Ao5
		8	Diffuser l'inventaire du service logement reprenant les biens les moins chers proposés à la location par des propriétaires privés.	Aa5 / Af9
		9	Encourager les habitats groupés et intergénérationnels.	Af2 / Af4 / Am2
		10	Les étages vides au-dessus des commerces représentent un potentiel de logements inexploités.	Af1 / Af2 / Af3 / Af4 / Af9 / Ao3 / Ao4 / Ao7 / Am4
		11	Rechercher et répertorier les aides communales, régionales, fédérales et européennes permettant de promouvoir des techniques de construction durables.	Aa1 / Af4
		12	Sensibiliser les ménages à l'économie d'énergie dans l'habitat ainsi qu'à la diminution des pollutions intérieures, à la gestion des déchets ménagers ou autre...	Energie / Eco-consommation
Eléments influant sur le futur	MENACES	1	Les CPAS voient leurs charges se développer de manière générale. Risque de saturation du service d'actions sociales.	Ao1
		2	Vieillesse de la population : - car les ménages à revenus faibles ou moyens quittent le territoire - car le nombre de places dans les homes privés augmente	Aa3 / Aa4 / Af4
		3	Une précarité sociale croissante (augmentation de la pauvreté).	Aa9 / Af3
		4	La destruction/reconstruction est très énergivore, préférer si c'est possible la réhabilitation ou la rénovation des bâtiments.	Ao10 / Energie
		5	Le coût de l'éco-construction représente un frein dans le cadre d'une construction ou d'une rénovation	Af6 / Ao7 / Energie

PATRIMOINE VERT & BLEU (B)

		Thèmes (patrimoine vert et bleu)	Transversalité des thèmes	
Éléments caractérisant la situation existante	ATOUS	1	<p>Importante biodiversité du fait de la quantité, de la qualité et de la diversité des espaces.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 30% du territoire communal (620ha) est composé d'espaces verts accessibles au public. Le patrimoine total est encore plus important. ▪ Présence de zone à haute voir très haute valeur biologique (cf : carte du maillage écologique) ▪ Nombreuses zones vertes : intérieurs d'îlots, potagers, jardins privés, talus de chemin de fer, cimetières, plantation de voiries et carrés d'arbres, etc. 	Bf1 / Bo1 / Bm1 / Bm2 / Bm7 / Bm11
		2	Trois vallées représentant les trois cours d'eau (Ukkelbeek, Gelytsbeek, Verrewinkelbeek/Linkebeek). Composées de sources, zones humides, étangs et ruisseaux. A noter, la qualité biotique des eaux du Kinsendael	Bf3 / Bo11 / Bo16 / Bm3 Bm9
		3	Des zones de protection : <ul style="list-style-type: none"> - Natura 2000 - Réserves naturelles - PPAS, PRAS 	Bf1 / Bo2 / Bo3 / Bo4 / Bm1 / Bm6
		4	Des plans de gestion mis en place par l'IBGE (Forêt de Soignes, Kinsendael-Kriekenput-Domaine Herdies et Keyenbempt) ou en projet (zones Natura 2000)	Bf2 / Bo1 / Bo2 / Bm2 / Bm7 / Bm8
		5	Des bonnes pratiques de gestion et d'entretien : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 46 jardins privés labellisés « nature au jardin » par Natagora (plantes indigènes, pas de pesticides,...) ▪ le Service Vert forme des élagueurs à la taille douce 	Bf2 / Bo7 / Bm2
		6	L'aménagement de la promenade verte régionale permet le développement de couloirs de dispersion ainsi que la remise à ciel ouvert de ruisseaux. Favorise la mobilité douce.	Bo4 / Bo11 / Bo12 Mobilité
		7	En raison de leurs dispositions (liées aux projets autoroutiers et à l'intervention des habitants) les zones naturelles offrent des couloirs de dispersion pour la faune et la flore.	Bf10 / Bo4
		8	Intérêt économique du patrimoine vert (emplois, vente de bois FSC...). <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sous-traitance régulièrement confiée par le Service Vert aux « jeunes jardiniers ». Favorise l'insertion socio-professionnelle. ▪ Mise en location de potagers à des particuliers. Sensibilisation à la nature, création de convivialité, lieux pédagogiques. 	Bo10
		9	Le rôle social indéniable des espaces verts (détente, loisir, rencontres...).	Bf9 / Bo7 / Bm6
		10	Un passé rural offrant des paysages et une architecture particulière (chemins creux, prairies, fermes...). Une qualité paysagère venant embellir l'espace public et former son identité.	Bf11 / Bm1 / Bm3
		11	La présence d'un patrimoine vert et bleu améliore la qualité de vie : rafraîchissement de l'air via évapotranspiration ou évaporation, diminution de la pollution (captage du CO2)...	Bf2 / Bm1 / Aa8

		Thèmes (patrimoine vert et bleu)	Transversalité des thèmes	
Éléments caractérisant la situation existante	FAIBLESSES	1	Des zones vertes menacées car non protégées par un plan d'affectation ou considérées comme réserves foncières constructibles.	Ba1 / Ba3 / Bo2 / Bm1
		2	Nombreuses zones sans plan de gestion (écologique). Une gestion « classique », des espaces privés ou publics, entraîne ce qu'on nomme un désert écologique (haies monospécifiques, pelouses traitées, disparition des herbes folles...).	Ba4 / Ba5 / Bo1 / Bo2 / Bm2 / Bm8
		3	Un maillage bleu existant mais peu connu car, le plus souvent, sous terre. Les fonds de vallées sont urbanisés, les zones humides comblées. Ce qui entraîne des inondations lors de fortes pluies, mais également une perte de la qualité paysagère et d'une certaine qualité de vie.	Ba2 / Ba11 / Bf4 / Bo16 / Bm10
		4	Un réseau d'égouttage à repenser : - Le plus souvent : tout à l'égout dans un réseau unitaire - Si absence d'égouts les eaux usées sont rejetées en milieu naturel entraînant une pollution des zones humides et des sous-sols.	Bf3 / Bf5 / Bo14 / Bo18 / Bm4 / Bm5 / Bm9 / Bm12
		5	La mise en place d'un réseau séparatif nécessite un suivi rigoureux des raccordements. Les nouvelles constructions ne font pas la distinction entre le réseau d'eau usée ou le réseau d'eau claire (exemple des raccordements avenue de la Chênaie).	Bf4 / Bo16 / Bo17 / Bm4
		6	Les eaux du sous-sol sont polluées par l'utilisation de pesticides dans les terrains privés (particuliers, SNCB,...) comme publics.	Bo7 / Bm11
		7	Manque d'information de la population sur le rôle qu'elle peut jouer dans l'amélioration du cadre de vie, notamment au travers des concertations (exemple : la directive cadre européenne sur l'eau).	Bo7 / Bo8
		8	Manque de communication et de transversalité entre les différents acteurs du patrimoine vert et bleu : IBGE, Services communaux, Vivaqua, privés, riverains, usagers...	Bo1 / Bo9
		9	Non respect des règles de la part des usagers, décharge sauvage, vandalisme, perturbation de la faune et de la flore (spots lumineux orientés vers les bois, coupes non autorisées, ...)	Ba9 / Bo7 / Bm6
		10	La Forêt de Soignes est coupée des zones de dispersion existantes. Le lien écologique avec les communes avoisinantes n'est pas évident non plus.	Ba7 / Bo4
		11	Absence d'une convention du paysage permettant de protéger la qualité paysagère de la Commune.	Ba10 / Aa8
		12	Absence d'une coopération inter-communale concernant la destination de l'eau en aval et en amont d'Uccle.	Ba2 / Bo19 / Bm3
		13	Manque de législation pour Natura 2000. Action peu connue par la population.	Ba3 / Bo3

		Thèmes (patrimoine vert et bleu)	Transversalité des thèmes	
Éléments influant sur le futur	OPPORTUNITES	1	Mettre en place une gestion favorisant la biodiversité. Renforcer le rôle environnemental des espaces verts. Initier des plans de gestion prenant en compte : le décloisonnement des services, la collaboration avec des experts, des habitants, la création et le suivi dans le temps d'une plate forme de réflexion (plan de gestion à l'étude cimetièrre du Verrewinkel).	Ba4 / Bf2 / Bm2
		2	Inclure systématiquement et dans chaque plan ou règlement concerné des prescriptions concernant la protection de la nature. Réviser éventuellement certains plans ou règlement pour aller dans ce sens.	Bf1 / Bf2 / Bm1
		3	Améliorer les plans de gestion Natura 2000. Adapter la gestion des parcelles, privées ou louées par la commune et présentes sur les sites Natura 2000, aux objectifs du réseau.	Ba3 / Bf13
		4	Préserver les zones de liaisons linéaires que sont les talus de chemins de fer et les talus verdurisés des voiries. Travailler au développement d'un véritable maillage écologique.	Ba7 / Bf10
		5	Compenser la perte d'espaces verts par la verdurisation de tout ce qui peut l'être (toitures, façades, zones de recul,...)	Bm1

		Thèmes (patrimoine vert et bleu)	Transversalité des thèmes	
Éléments influant sur le futur	OPPORTUNITES	6	Les abeilles se portent mieux en ville qu'à la campagne où elles sont victimes des pesticides. Favoriser la mise en place de ruchers en ville représente une opportunité non seulement de soutenir une espèce en déclin mais aussi de favoriser, par leur rôle de pollinisateur, la biodiversité.	
		7	Sensibiliser, former et soutenir la gestion écologique des espaces verts. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Communiquer auprès des propriétaires, des entreprises et du personnel communal sur la gestion écologique. ▪ Proposer au Service Vert de participer aux actions de sensibilisation à une gestion écologique. ▪ Favoriser les potagers bios. ▪ Communiquer sur l'importance des zones humides et leur gestion adéquate. ▪ Faire des essais de plantes indigènes vivaces. Imaginer des primes aux particuliers pour la plantation d'essences indigènes. ▪ Relancer des expériences de gestion d'espaces verts par des riverains. 	Ba5 / Ba8 / Ba9 / Bf6 / Bf8 / Bm6
		8	Renforcer la mobilisation citoyenne dans les décisions. Pour y parvenir : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faciliter l'accès à l'information « Point vert », « Service communal environnement », « coin vert brico », etc. ▪ Favoriser les projets pédagogiques liés au patrimoine vert (exemple : ferme du Parc Fond'Roy) 	Bf7
		9	Décloisonner autant que possible les services. Intégrer le Service Vert dans le processus d'élaboration des plans de gestion des espaces verts. Favoriser la coordination entre IBGE, service environnement, service vert et service urbanisme.	Bf8
		10	Promouvoir le potentiel économique des espaces verts.	Ba8
		11	Valoriser le patrimoine vert et bleu existant, lui donner un rôle central dans la vie des quartiers comme zone d'animation, de rencontre, de loisir ou autre. Développer autant que possible un lien entre patrimoine vert et bleu : verduriser les berges dans les parties à ciel ouvert. S'inspirer de la promenade verte régionale.	Ba1 / Ba2 / Ba6 / Ba10
		12	La promenade verte, ainsi que le REVER peuvent favoriser une mobilité douce en proposant des cheminements plus agréables.	Ba6 / Mobilité
		13	Récupérer les eaux pluviales aussi bien au niveau privé que pour l'arrosage des parcs publiques, ou autre.	Bm9
		14	Développer le lagunage au niveau d'une habitation, d'un quartier, d'un lotissement, pour les eaux de voiries...	Bf4 / Bm12
		15	Favoriser autant que possible l'infiltration directe des eaux dans le sol. Réaliser des chaussées, terrains sportifs ou encore parking (sous-condition) en surface perméable.	Bm3
		16	Favoriser les zones à ciel ouvert comme bassin d'orage (permettant le développement d'un écosystème particulier) plutôt que des bassins enterrés. Sortir les ruisseaux des collecteurs pour les remettre à ciel ouvert ou si impossible les orienter vers un puits.	Bf3 / Bf5 / Bm3
		17	Envisager un mode de séparation des eaux usées et claires lors des renouvellements ou lors de la construction de nouvelles canalisations.	Bf5 / Bm4
		18	Communiquer sur les micro-stations d'épuration, favoriser l'autonomie. Encourager les nouvelles constructions à rejeter des eaux propres dans les zones non égouttées. Les particuliers ayant fait le choix de l'autoépuration pourront choisir de se connecter ou non au réseau d'égout une fois celui-ci achevé.	Bf4
		19	Ne pas se limiter à la protection des eaux sur son territoire mais proposer des actions en partenariat avec les communes en amont et en aval.	Bf12

		Thèmes (patrimoine vert et bleu)	Transversalité des thèmes	
Eléments influant sur le futur	MENACES	1	Il faut faire face à une urbanisation massive qui a été irréfléchie pendant de nombreuses années. Cependant, rentrer dans un schéma d'opposition entre conservation des zones naturelles et augmentation de la compacité urbaine serait tout aussi dommageable.	Ba1 / Ba3 / Ba10 / Bf1 / Bo2 / Bo5
		2	Si aucun plan de gestion n'est proposé, il y a un risque de diminution de la valeur biologique des espaces verts, protégés ou non protégés, de la qualité et de la quantité de ces derniers.	Ba1 / Ba5 / Bf2 / Bo2
		3	Continuer l'imperméabilisation du sol ne fera qu'augmenter la pollution de la ressource en eau et rendra les inondations plus fréquentes.	Bo15 / Bo16
		4	Aucune réflexion n'est imposée sur la séparation des eaux dans les futurs projets d'aménagement ou de rénovation des canalisations (notamment le collecteur sud)	Bf4 / Bf5 / Bo17
		5	La proposition d'aménagement du collecteur sud semble sous-dimensionnée par rapport à l'urbanisation croissante des quartiers concernés. Il est pourtant important d'accélérer le processus de réalisation de ce collecteur.	Bf4 / Bm1
		6	Le contact avec la nature est essentiel pour comprendre l'importance de la biodiversité. La disparition, l'absence ou la domestication de cette dernière représente une menace du point de vue de la sensibilisation du public.	Ba9 / Bf9 / Bo7
		7	Les plantes invasives appauvrissent la richesse spécifique des milieux, la diversité biologique. Elles créent de l'ombre et envahissent les espaces.	Ba1 / Bo1
		8	Augmentation des maladies des arbres. Ces derniers sont de plus en plus fragilisés.	Ba1 / Bf2
		9	Dans la gestion des eaux pluviales, ne pas confondre réponses curatives (n'apportant que des solutions à court terme) et réponses préventives (solutions plus durables).	Bf4 / Bo13 / Bo14 / Bo15 / Bo16 / Bo18
		10	Les constructions dans les zones humides font disparaître des espaces de rétention, nécessaires lors de fortes précipitation, et sont des zones où le risque d'inondation est élevé.	Bf4
		11	Vivaqua a observé, dans ses eaux de captage, une pollution due aux pesticides et engrais utilisés par les particuliers, la Commune ou encore la SNCB.	Bf6 / Bo7
		12	La taxe sur les eaux usées perçue par la région et servant à financer l'entretien des canalisations ne permet pas de répondre aux importants besoins de rénovation. La durée de vie d'une canalisation est estimée à 50 ans et la plupart date des années 1950.	Bf4 / Bo18

ENERGIE (C)

		Thèmes (énergie)	Transversalité des thèmes	
Eléments caractérisant la situation existante	ATOUS	1	Un investissement de départ ainsi que l'obtention d'une prime permettent à moyen terme d'engendrer des économies financières.	Ca2 / Ca3
		2	Disponibilité de primes régionales et communales pour l'installation de chauffe-eau solaires.	Ca1
		3	Des réductions d'impôts sont susceptibles d'être accordées par la région pour 9 mesures concernant l'utilisation rationnelle de l'énergie : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le remplacement d'une ancienne chaudière ▪ L'entretien de la chaudière ▪ L'installation d'un système d'eau chaude fonctionnant à l'énergie solaire ▪ Le placement de panneaux solaires permettant la conversion de l'énergie solaire en énergie électrique ▪ Le placement d'autres équipements permettant de générer une énergie géothermique ▪ Le placement de double vitrage ▪ L'isolation du toit ▪ Le placement d'une régulation de chaleur sur un chauffage central au moyen de vannes thermostatiques ou d'un thermostat de séjour avec horloge programmable ▪ L'audit énergétique d'une habitation 	Ca1
		4	La Performance Energétique des Bâtiments (PEB) comme soutien à une politique d'isolation des bâtiments.	Cf2
		5	Importante campagne de communication via affiches, dépliants et spots TV sur les économies d'énergie de la part de la Commune, de la Région et du Fédéral.	Cf5 / Cf6
		6	Une conférence sur les énergies renouvelables a été réalisée en 2007 par la Commune et l'IBGE.	Cf5 / Cf6
	FAIBLESSES	1	Manque de connaissance des sources d'économies possible individuellement et collectivement.	Ca2 / Ca3
		2	Les équipements (hôpitaux, sportifs...) sont désuets, leur isolation peu performante. Il en va de même pour les écoles, bâtiments communaux et habitations privées.	Ca4
		3	Les maisons 4 façades sont très énergivores en termes de chauffage.	Af1 / Af5
		4	Trop de voitures individuelles. Absence d'un ramassage scolaire. Important trafic de transit. Augmentation de la consommation d'énergies fossiles.	Mobilité
		5	Une communication surtout axée sur les habitations privées mettant de côté le secteur tertiaire. La population est prête à faire des efforts au niveau de son domicile mais les bonnes intentions disparaissent une fois au travail.	Ca5 / Ca6
		6	Une notion difficile à cerner ; à la fois généraliste (enjeux planétaires) et précise (ampoules basse consommation) ; à la fois technique (panneaux solaires) et philosophique (changement de mode de vie).	Ca5 / Ca6

		Thèmes (énergie)		Transversalité des thèmes
Eléments influant sur le futur	OPPORTUNITES	1	Conscientiser par les faits, agir à la source, devenir exemplaire dans chaque action pour créer un effet tâche d'huile. Valoriser cette exemplarité dans tous lieux et rassemblements publics.	Ca5 / Cf1
		2	Agir sur notre consommation. Réduire notre empreinte écologique. Favoriser des produits locaux, la récupération, la location, une mobilité douce...	Cf4 / Mobilité / Eco-consommation
		3	Prôner une production décentralisée de l'énergie. Rechercher l'autonomie des ménages, se regrouper en coopérative...	Ca7 / Cf1 / Cf3
		4	Agir sur le bâti nouveau comme ancien et appliquer la PEB. Soutenir les personnes à budget limité.	Ca4 / Cf2 / Cf3
		5	Aider à la mise en place d'une politique d'information qui soutient de manière générale les économies de gaz et d'électricité.	Ca5 / Cf1
		6	Tenir compte des résultats et de l'expertise de FactorX ainsi que de l'étude PLAGE et profiter de leur compétence.	Cf1 / Cf5 / Cf6
	MENACES	1	Importante production de déchets. Le tri n'est qu'une technique curative. La gestion du volume de déchets est extrêmement énergivore et polluante.	Cf1 / Co2 / Déchets
		2	La fabrication excessive de produits en tout genre pousse à la surconsommation alors que la récupération/rénovation serait plus intéressante. Arrêter d'inonder le marché de nouveaux besoins.	Co2
		3	Un important gaspillage des énergies qui n'interpelle que peu de personnes : sur-éclairage des vitrines la nuit, chauffage des terrasses en hiver, portes des magasins ouvertes alors que la climatisation tourne à fond.	Cf5 / Co2 / Co5
		4	Augmentation de l'effet de serre.	Cf2 / Cf3 / Cf4
		5	L'énergie grise et le cycle de vie des produits sont des notions qui ne sont pas suffisamment connues ni reconnues	Cf6 / Co1 / Co2
		6	Si on ne différencie pas nos besoins de nos envies il y a un risque de ne pas réussir à faire évoluer nos modes de vie consommateurs.	Co1 / Co2 / Eco-consommation

COOPERATION NORD-SUD & COMMERCE EQUITABLE (D)

		Thèmes (coopération nord-sud et commerce équitable)		Transversalité des thèmes
Éléments caractérisant la situation existante	ATOUTS	1	Présence de quelques ONG sur le territoire communal tel que Dynamo et Aquadev.	Df3 / Do2
		2	Emergence de magasins et restaurants proposant des produits issus du commerce équitable, respectueux de l'environnement ou encore proposant une gamme de produits locaux.	Do5 / Do7 / Dm1 / Co2 / Eco-consommation
		3	Emergence d'une forme de coopération Nord-Nord avec les paniers bios, les magasins de seconde main...	Dm1 / Co2 / Eco-consommation
		4	Même si encore rares, des habitants uclois sont investis professionnellement ou personnellement dans la coopération Nord-Sud.	Df2
	FAIBLESSES	1	Peu de coopération Nord-Sud au niveau de l'administration communale (pas de service responsable de liens durables avec d'autres pays ou cultures) comme au niveau des particuliers.	Df4 / Do3 / Do7
		2	Les quelques habitants investis ne se font pas connaître. Les activités liées à la coopération ne sont pas communiquées au grand public et restent dans l'ombre.	Da4 / Do8
		3	Peu d'ONG actives dans la coopération ou le commerce équitable sur le territoire communal.	Da1
		4	Absence de jumelage et d'incitation à ce dernier aussi bien au niveau de la commune que des écoles ou encore des entreprises ou institutions.	Df1 / Do1 / Do6

		Thèmes (coopération nord-sud et commerce équitable)		Transversalité des thèmes
Éléments influant sur le futur	OPPORTUNITES	1	Un projet de coopération de la Commune avec Kinshasa (aide à la réalisation d'un état civil et échange entre différents services issu de l'administration, des hôpitaux ou autre) pouvant être intégré dans l'Agenda 21.	Df4
		2	Utiliser les ONG présentes pour sensibiliser une population peu informée sur le sujet.	Da1 / Df3
		3	Développer des outils de promotion de la coopération Nord-Sud. Mener des actions pédagogiques et accessibles (exemple d'un jeu de rôle proposé par Dynamo)	Df1 / Df3
		4	Forte population européenne d'origine non belge sur le territoire uclois. Celle-ci est riche de compétences variées. Favoriser les échanges de savoirs.	Df1 / Df2
		5	Inciter à la commercialisation/achat de produits équitables, bios et locaux.	Da2 / Da3 / Dm1
		6	Nombreux lieux de sensibilisation potentielle : écoles, centres culturels, manifestations diverses...	Df4 / Dm2
		7	Faire rentrer la commune dans le projet « Communes du commerce équitable » et créer un service responsable des relations de coopération avec d'autres pays, du Sud comme du Nord.	Da2 / Df1
		8	Promouvoir une campagne sur le tourisme durable.	Df2 / Df3
	MENACES	1	Coût encore élevé des produits bios ou issus du commerce équitable.	Da2 / Da3 / Do5
		2	Méconnaissance et donc désintérêt du problème.	Df1 / Df2
		3	Risque de confusions entre la coopération (impliquant un véritable échange entre les pays du nord et ceux du sud, chacun s'enrichissant des connaissances de l'autre) et les aides financières (entraînant un assistanat et la dépendance de celui qui reçoit).	Df1 / Df4
		4	Développement de l'individualisme et acculturation engendrée par notre modèle de société.	Df2 / Df4